



Concertation préalable

du 10 juin au 31 juillet 2025

UVE DE COLOMBELLES PROJET DE 3^e LIGNE DE FOUR

BILAN

Septembre 2025

- **Le mot du SYVEDAC-SEROC**
PAGE 2
- **Le projet de 3^e ligne de four**
PAGE 3
- **Les modalités de la concertation préalable**
PAGE 7
- **L'expression citoyenne, les réponses et engagements**
PAGE 11



UVE de Colombelles
9 rue Francis
de Pressensé,
14460 COLOMBELLES



L'ÉDITO



“Construire une infrastructure plus performante, plus sobre, plus respectueuse de l’environnement et mieux intégrée dans son territoire.”

Depuis sa mise en service, l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Colombelles constitue un maillon essentiel de la gestion de nos déchets ménagers résiduels. Elle permet de traiter localement des déchets non recyclables, tout en produisant de l'énergie utile pour notre territoire. Face à l'évolution des réglementations en termes d'enfouissement, à l'usure de certaines installations et aux exigences croissantes en matière de performance environnementale, nous avons porté ensemble le projet de création d'une troisième ligne de four.

Dès l'origine, nous avons souhaité que ce projet s'inscrive dans une démarche de transparence, de responsabilité et de dialogue. C'est pourquoi nous avons lancé une concertation préalable, afin de donner à chacun – habitants, associations, élus, acteurs économiques – la possibilité de s'informer, de s'exprimer et de contribuer à la réflexion collective.

Ce temps de concertation a été riche. Il a permis d'expliquer les enjeux du projet, d'en présenter les grandes orientations, mais surtout, d'écouter les attentes, les inquiétudes et les propositions des

participants. Nous avons entendu des questionnements légitimes sur l'impact environnemental, les politiques de réduction des déchets, la santé publique, ou encore la nécessité de préserver l'intérêt général à long terme.

Ces échanges ont confirmé notre conviction : pour être utile, un projet doit être compris, partagé et coconstruit. C'est pourquoi nous nous engageons à intégrer les enseignements de cette concertation dans les étapes à venir, notamment dans la réalisation des études d'impact, le choix des technologies et les modalités de suivi du projet.

Ce bilan ne marque pas la fin du dialogue, mais une nouvelle étape. **Nous continuerons à informer, à consulter, à dialoguer, avec l'ambition de construire une infrastructure plus performante, plus sobre, plus respectueuse de l'environnement et mieux intégrée dans son territoire.**

Nous remercions sincèrement toutes celles et ceux qui ont participé à cette concertation. Leur implication a été précieuse, et leur contribution renforce notre volonté d'agir avec responsabilité, au service d'un territoire durable, résilient et solidaire.

OLIVIER PAZ

PRÉSIDENT DU SYVEDAC

CHRISTINE SALMON

PRÉSIDENTE DU SEROC



**UVE DE COLOMBELLES
PROJET DE 3^e LIGNE DE FOUR**
Concertation préalable
du 10 juin au 31 juillet 2025

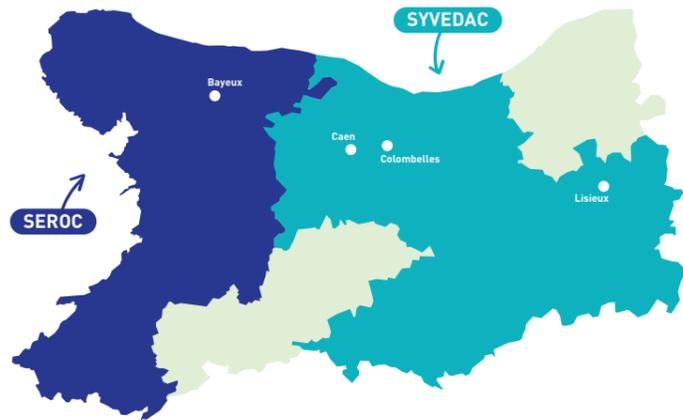


1

LE PROJET DE 3^e LIGNE DE FOUR



LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS DANS LE CALVADOS



Basé à Colombelles, le SYVEDAC assure le traitement et la valorisation des ordures ménagères de 252 communes réparties sur 8 intercommunalités.

Il valorise 98 % des déchets traités, dont 63% sous forme d'énergie grâce à leur combustion au sein de Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

Le SEROC est un syndicat de traitement et de valorisation des déchets ménagers qui regroupe 160 communes situées dans l'ouest du Calvados.

Il a recours à l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles des 130 000 habitants de son territoire

162 380 tonnes
de déchets traités et valorisés
par le SYVEDAC en 2024

DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES MAJEURS

En Normandie, comme partout en France, **les centres d'enfouissement des déchets sont saturés.** Ce mode de traitement, coûteux pour les collectivités et donc pour les contribuables, est de plus en plus taxé par l'État.

L'objectif consiste à encourager la réduction, le tri, le recyclage et la valorisation énergétique.

Le SYVEDAC et le SEROC ont mené une réflexion commune afin de trouver des solutions plus vertueuses pour le traitement de leurs déchets. **Avec à la clé, une production d'énergie supplémentaire et un partage des coûts.**



La solution de construction d'une 3^e ligne de four au sein de l'UVE de Colombelles est née de ce contexte national et régional.



VALORISER D'AVANTAGE DE DÉCHETS ET PRODUIRE PLUS D'ÉNERGIE

OBJECTIF DE LA 3^e LIGNE DE FOUR :

Valoriser **50 000 tonnes de déchets supplémentaires par an**

LES DÉCHETS PROVIENDRONT :

- des ordures ménagères du SEROC
- des refus de tri du nouveau centre de tri (Normantri)
- des déchets encombrants collectés en porte-à-porte sur le territoire du SYVEDAC
- des bennes encombrants issues des déchèteries des adhérents du SYVEDAC

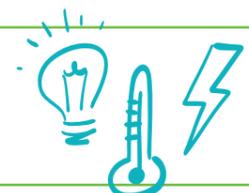


UNE OPPORTUNITÉ POUR LE RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN DE CAEN LA MER



Si l'énergie produite grâce à la valorisation des déchets permet aujourd'hui d'alimenter l'UVE, le réseau de chaleur urbain de Caen Nord et des serres maraîchères, les habitants de la Communauté urbaine Caen la mer en bénéficieront encore plus largement. Cette chaleur issue de la combustion des déchets est considérée comme **une énergie renouvelable à un coût maîtrisé pour les réseaux de chaleur urbains (RCU).**

Demain, la 3^e ligne de four permettra l'approvisionnement en énergie de nouvelles communes telles que Colombelles, Giberville, Mondeville ou encore Ifs.





UNE MISE EN SERVICE EN 2030



2023

Lancement du projet



2024

Choix de l'entreprise qui accompagne le projet sur le plan technique, juridique, communication et financier



2026

Études détaillées, dépôts du permis de construire et demande d'autorisation environnementale (fin d'année)



2025

Lancement des études préliminaires et choix du maître d'œuvre (fin d'année)



2027

Finalisation des études de projet



2027 - 2028

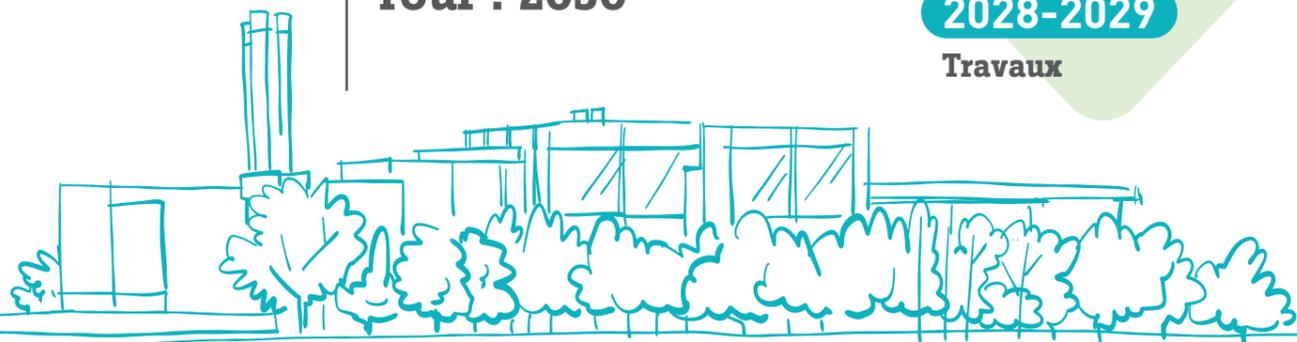
Choix des entreprises de construction



2028-2029

Travaux

Mise en service de la 3^e ligne de four : 2030



UVE DE COLOMBELLES
PROJET DE 3^e LIGNE DE FOUR

Concertation préalable

du 10 juin au 31 juillet 2025



2

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE



POURQUOI UNE CONCERTATION PRÉALABLE ?

L'Unité de Valorisation Énergétique des déchets de Colombelles est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

À ce titre, elle est soumise à certaines dispositions :

- Le projet de création d'une 3^e ligne de four doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.
- L'information et la participation du public sont encadrées.

1 MOIS ET DEMI POUR S'EXPRIMER

Qui ? La concertation préalable était ouverte à tous : habitants, industriels, commerçants, associations, scolaires...

Quand ? Du 10 juin au 31 juillet 2025

Sur quel périmètre ?

Les habitants de Colombelles, des communes dans un périmètre de 3 km autour de l'UVE et plus largement l'ensemble du territoire du SYVEDAC et du SEROC ont été invités à s'exprimer.



LES MOYENS D'EXPRESSION LORS DE LA CONCERTATION



Pour que chaque citoyen puisse s'exprimer, plusieurs moyens ont été déployés :



- **Le courrier**
En écrivant à l'adresse postale : SYVEDAC, 9 rue Francis de Pressensé, 14460 COLOMBELLES
- **Le mail**
En écrivant à concertation@syvedac.org
- **Le site internet**
Sur syvedac.org, via le formulaire spécialement créé pour la concertation
- **Les registres papier**
À disposition à l'UVE de Colombelles et dans les mairies des communes environnantes
- **Les réunions, ateliers et visites du site**

L'INFORMATION SUR LA CONCERTATION



INSERTIONS PRESSE DANS DES JOURNAUX LOCAUX



KIT DE COMMUNICATION POUR LES COMMUNES ENVIRONNANTES

AFFICHAGE DANS LES MAIRIES



LES AUTRES ACTIONS DE COMMUNICATION



DOSSIER DE CONCERTATION



POSTS RÉSEAUX SOCIAUX



MOTION DESIGN



PLAQUETTE SYNTHÉTIQUE



ET PLUSIEURS RENDEZ-VOUS



RÉUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT

10 juin • Présentation du cadre, du déroulé et des attendus de la concertation préalable ; explication du projet et du champ de la concertation

3 ATELIERS

18 juin • Atelier 1
Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance

24 juin • Atelier 2
L'énergie et les réseaux de chaleur urbains

1^{er} juillet • Atelier 3
Les rejets produits par l'UVE et leurs traitements

VISITES DE L'UVE

Les 9, 16 et 19 juillet

UNE PERMANENCE

1^{er} juillet • Centre commercial Mondeville 2



**UVE DE COLOMBELLES
PROJET DE 3^e LIGNE DE FOUR**
Concertation préalable
du 10 juin au 31 juillet 2025



3 L'EXPRESSION CITOYENNE, LES RÉPONSES ET ENGAGEMENTS





LES ÉLÉMENTS DE PARTICIPATION

QUELLE PARTICIPATION ?

- **25 participants** aux ateliers et réunions publiques
- **5 demandes** via le formulaire en ligne
- **1 mail envoyé** sur l'adresse dédiée à la concertation
- **101 échanges lors de la permanence** au centre commercial Mondeville 2
- **30 visiteurs** de l'UVE



LES ENSEIGNEMENTS CLÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

- **Une concertation préalable de bonne qualité**, malgré une participation modérée
- **Des échanges constructifs**, portés par des participants engagés et attentifs aux enjeux du projet
- **Des temps d'échanges** avec deux associations environnementales et une association de consommateurs ainsi qu'avec une grande partie des communes riveraines de Colombelles
- **Des attentes clairement exprimées** de la part des participants, sans remise en cause globale du projet
- **Des interrogations sur l'impact de la 3^e ligne de four auprès des riverains** (trafic, bruit, odeurs supplémentaires)



LA PERTINENCE DE LA 3^e LIGNE DE FOUR

Le projet de 3^e ligne de four est né d'une volonté commune des deux syndicats de valorisation des déchets. L'objectif est de renforcer la capacité de valorisation énergétique, tout en limitant l'enfouissement au profit d'une gestion plus durable, à un coût maîtrisé. Néanmoins, la pertinence du projet a suscité des questions lors des réunions et ateliers, concernant la quantité de déchets, le fonctionnement du réseau de chaleur urbain ou encore le coût du projet.

QUANTITÉ DE DÉCHETS

“ Pourquoi une 3^e ligne de four alors qu'on s'évertue à diminuer la quantité de nos déchets ? ” • **Mairie de Mondeville**

“ Les encombrants du SEROC seront-ils traités ? ” • **Visiteur de l'UVE**

“ La mise en place de la tarification incitative et l'évolution des apports de déchets sont-ils pris en compte ? ” • **CREPAN (association environnementale), réunion publique de restitution**

Les porteurs de projet répondent : la réduction des déchets reste bien notre priorité, nous constatons que les efforts menés permettent d'atteindre une baisse moyenne de 2 % par an. Dans le même temps, le SYVEDAC doit continuer d'assurer sa mission de service public pour l'ensemble de ses adhérents, qui s'élargit avec la prise en charge de nouveaux territoires comme le Pays de Falaise ou Val à dunes. Une étude prospective a été menée pour évaluer les quantités de déchets à traiter dans les prochaines années, avec notamment la prise en compte de la mise en place de la tarification incitative sur certains territoires. La 3^e ligne de four a également vocation à préparer l'avenir : en 2040, nos deux lignes actuelles devront subir des rénovations, car elles seront en fin de vie.

Cette troisième ligne jouera donc un rôle de transition, permettant de maintenir le traitement des déchets sans interruption et de réfléchir au devenir de l'UVE selon les besoins du territoire. Concernant le SEROC, il est important de préciser que, pour le moment, seules ses ordures ménagères seront accueillies, l'usine n'ayant pas la capacité suffisante pour accueillir davantage, pour le moment.

FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

“ Je ne vois pas trop l'articulation du fonctionnement entre le réseau de chaleur qui part d'ici et son arrivée à Hérouville Saint-Clair. Ce sont deux entités séparées ? Vous gérez la partie usine, ici, jusqu'à la chaufferie d'Hérouville et Hérouville gère son réseau de chaleur ? ” • **Habitant, atelier 2**

“ À Colombelles, avec tous les lotissements qui sont recréés sur l'ancien site de la SMN, tous les travaux vont être à refaire si vous êtes amenés un jour à relier un réseau de chaleur ” • **Participant, atelier 2**

“ Notre logement pourrait-il être raccordé au réseau ? ” • **Habitant, atelier 2**

“ La chaleur produite par l'UVE pourra-t-elle aller jusqu'à Blainville ? ” • **Maire de Blainville, réunion de présentation du projet**

Les porteurs de projet répondent : l'usine a pour mission de valoriser les déchets pour produire de la chaleur. Dès sa sortie de l'UVE, cette chaleur est vendue à Caen la mer, qui en devient propriétaire et gère ensuite le réseau de transport et de distribution de chaleur jusqu'à Hérouville Saint-Clair et au-delà. Concernant Colombelles, Caen la mer travaille déjà en coordination avec les services de la commune pour anticiper le passage du réseau de chaleur, par exemple en l'intégrant dans les programmes de travaux des bailleurs, services publics... L'objectif étant d'éviter de refaire plusieurs fois les mêmes chantiers et de préparer, dès à présent, les futures possibilités de raccordement. Concernant les demandes de raccordement, Caen la mer cherche actuellement un concessionnaire qui construira et gèrera le réseau. Il conviendra ensuite à chacun de contacter le concessionnaire retenu pour savoir si votre logement (ou les infrastructures pour les communes) est éligible et sous quelle forme d'abonnement.

COÛT DU PROJET

“ Le projet va-t-il engendrer l'augmentation de la TEOM pour les habitants ? ” • **Mairie de Ranville**

“ L'important, c'est que cet investissement ne se répercute pas sur nos taxes ” • **Habitant, réunion publique de lancement**

“ Le tarif de traitement des déchets de la 3^e ligne de four est-il viable ? ” • **Mairie de Mondeville**

“ Il y a une différence importante entre le prix que vous proposez aux usagers et ce que leur coûte une consommation en gaz ou en fioul. Peut-on chiffrer cet écart ? ” • **Participant, atelier 2**

“ Au niveau de l'équipe d'exploitation, est-ce que cela représente une augmentation importante du moyen humain ? ” • **Participant, atelier 3**

Les porteurs de projet répondent : pour atteindre un équilibre financier, le SYVEDAC appellera une contribution auprès des apporteurs de déchets, proportionnellement aux tonnages de déchets traités pour leur compte, qui permettra de financer les coûts d'exploitation (10 employés supplémentaires et plus de maintenance) et d'investissement liés à la 3^e ligne de four de l'UVE. Il s'agit du SEROC, de Normantri et des adhérents du SYVEDAC (pour leurs déchèteries).

Les sites de traitement des déchets sont soumis à une TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Il s'agit d'une taxe de l'État sur chaque tonne entrante. Aujourd'hui, cette taxe appliquée pour l'enfouissement est quatre fois plus élevée à celle de la valorisation énergétique. Ainsi, si une part des déchets de votre collectivité passe d'un traitement par enfouissement à un traitement par valorisation, votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pourrait diminuer. Cependant, cette taxe dépend d'autres facteurs :

collecte, gestion des régies, traitement des autres types de déchets ; il nous est donc impossible de connaître l'évolution de la TEOM.

Quant au financement des travaux, il a été acté de la manière suivante : ce sont le SEROC et le SYVEDAC qui empruntent, à parts égales, les 100 millions d'euros nécessaires. Par ailleurs, l'équilibre économique de la 3^e ligne de four repose en grande partie sur l'alimentation des réseaux de chaleur urbains de Caen la mer, qui permet de conserver une source de revenus fiables.

Le raccordement au réseau de chaleur, pour sa part, vise en priorité les gros consommateurs (université, CHU, équipements publics, bailleurs sociaux...), qui permettent d'assurer la stabilité et l'équilibre économique du réseau. Le chauffage urbain bénéficie d'une continuité de service public et est garanti à un prix stable. À titre d'exemple, la crise du COVID avait démultiplié les tarifs du gaz mais pas celui des abonnés au RCU.

L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Au cœur des préoccupations des riverains et des associations environnementales, l'impact environnemental a pris une place importante dans les échanges. Les participants ont exprimé certaines craintes, notamment sur les rejets, qui ont fait l'objet d'un atelier dédié. Les exigences fixées par le SYVEDAC au futur concepteur de la 3^e ligne de four ont ainsi pu évoluer.

ENQUÊTE ENVIRONNEMENTALE

“ Vous ne faites pas appel à des biocapteurs, des plantes de mousse, des jardins... ? Serait-il envisageable de faire une campagne un peu spécifique sur cette nature ? ” • **Habitant, atelier 3**

“ Le traitement actuel des fumées est-il concluant ? ” • **Mairie de Mondeville**

“ Quel est l'équivalent CO₂ évité de cette 3^e ligne de four ? ” • **Mairie de Mondeville**

Les porteurs de projet répondent : le traitement des fumées fait l'objet de contrôles continus et inopinés, qui montrent des résultats conformes et souvent bien en-deçà des seuils réglementaires. Le fonctionnement des deux lignes actuelles permet déjà d'éviter l'émission de 25 148 tonnes de CO₂ par an, et la 3^e ligne de four devrait permettre de valoriser 104 000 MWh supplémentaires, dont environ 75 000 MWh sur les RCU, soit l'équivalent de 21 424 tonnes de CO₂ évitées.

Enfin, sur la question des campagnes spécifiques (biocapteurs, lichens, végétaux...), des dispositifs existent déjà ailleurs en Normandie, notamment au Havre et à Rouen. Leur mise en place sur le territoire n'est pas écartée, mais dépendra du contexte, de la gravité des niveaux observés et des moyens mobilisables. À ce jour, la situation locale est jugée favorable grâce à de bonnes conditions de dispersion et à des résultats qui restent dans la partie basse des mesures régionales.

RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES

“ Un four supplémentaire, ce sont aussi des rejets supplémentaires. Que puis-je répondre aux habitants de ma commune pour les rassurer et garantir leur sécurité ? ” • **Maire de Cuverville, réunion de lancement**

“ Le 3^e four sera neuf, les fumées vont-elles être traitées plus efficacement ? ” • **DREAL, atelier 1**

“ La question de la pollution de l'air se pose certainement pour cette extension. Quelles sont les mesures envisagées pour en limiter l'impact ? ” • **Formulaire en ligne**

“ Les retombées pourraient-elles avoir un lien avec les normes sanitaires ? ” • **Participant, atelier 3**

“ 30% de déchets en plus signifie 30% de polluants en plus ? ” • **DREAL, atelier 1**

“ Qui est chargé de réaliser les contrôles ? Est-ce le gouvernement ? Derrière l'exploitant, il n'y a pas d'autre organisme pour vérifier les mesures ? ” • **Habitant, réunion de lancement**

“ L'analyse des retombées atmosphériques ne concernant que 16% des retombées réelles, qu'avez-vous à dire à propos de cela ? Et pourront-elles être analysées aussi en hiver ? ” • CREPAN (association environnementale), présentation du projet

Les porteurs de projet répondent : le 3^e four sera neuf et bénéficiera d'un système de traitement sec des fumées, qui est aujourd'hui la technologie la plus répandue et efficace dans les unités de valorisation énergétique. Cette technologie permet d'atteindre les mêmes performances environnementales que celles de nos lignes existantes, qui fonctionnent en traitement humide, voire légèrement meilleures, tout en consommant moins d'énergie et presque pas d'eau. Le fait qu'il soit neuf ne change pas fondamentalement l'efficacité immédiate du traitement, mais il offre une installation optimisée et prête pour les évolutions futures des normes environnementales.

Même si le volume de déchets traité augmente, cela ne signifie pas une augmentation proportionnelle des polluants. Les fumées sont captées et traitées pour rester en-dessous des seuils réglementaires, et le bilan environnemental global du site reste positif. Les rejets atmosphériques, y compris les oxydes d'azote (NOx), sont strictement contrôlés : les formes d'azote et autres particules nocives présentes dans les déchets sont détruites à plus de 1000 °C, et celles qui restent suivent un processus pour les transformer en particules non dangereuses. Le suivi et le contrôle de la qualité de l'air sont

rigoureux. Nous réalisons des mesures quotidiennement, des laboratoires indépendants analysent les échantillons, et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) effectue des contrôles réguliers. De plus, des relevés spécifiques sont réalisés à plusieurs endroits du territoire par Atmo Normandie : Colombelles, Saint-Honorine-la-Chardronnette, Escoville, Cuverville. Sur ces points de mesures, sont évaluées les concentrations de certains métaux (chrome, cobalt, cuivre, nickel, plomb...), de dioxines, de furanes et de PCB, ce qui permet ensuite de les comparer aux valeurs régionales de référence.

Concernant les retombées atmosphériques, les résultats dépendent notamment de la rose des vents. En 2024, les données traitées couvraient 61,4 % des retombées, un taux en progression qui pourra être revu à la hausse avec la mise en place d'une nouvelle jauge en 2026. En 2024, l'UVE n'était pas considérée comme un site à risque car toutes les données étaient inférieures aux moyennes régionales. Pour autant, la demande d'une analyse des retombées en hiver et la mise en place d'une sixième jauge seront étudiées et discutées lors de la prochaine Commission de Suivi de Site (CSS) en Préfecture.

Les porteurs de projet répondent : l'eau utilisée pour le traitement des fumées est puisée dans la nappe phréatique. Après utilisation, l'eau passe dans des filtres à sable et à charbon jusqu'à épuration. Ainsi dépolluée, l'eau subit en continu des contrôles (MES, COT, pH) avant d'être rejetée dans l'Orne. Ces contrôles sont renforcés par des analyses mensuelles réalisées par un laboratoire indépendant, qui vérifie également d'autres paramètres (métaux, hydrocarbures, dioxines, sulfates...). En 2024, aucun dépassement n'a été constaté.

Ce dispositif s'applique également aux eaux issues du lavage du site et de la fosse, collectées et intégrées au processus de traitement des fumées, pour ensuite être épurées à leur tour. Enfin, si l'eau épurée n'est pas encore valorisée pour l'irrigation des serres, cette possibilité pourra être étudiée à l'avenir.

ÉTUDE FAUNE-FLORE

“ L'impact sur l'environnement du projet de 3^e ligne de four a-t-il été mesuré ? ” • Visiteur de l'UVE

Les porteurs de projet répondent : l'impact du projet sur l'environnement est bien pris en compte : une étude faune-flore a été lancée en avril 2025 et se poursuivra jusqu'en avril 2026, afin d'observer le site sur quatre saisons complètes et d'identifier la présence éventuelle d'espèces protégées ou de couloirs migratoires. Cette étude s'intègre au dossier d'autorisation environnementale, obligatoire pour ce type de projet et pour l'UVE en tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), qui comprend également un bilan carbone et une étude d'impact. L'objectif est de mesurer les effets potentiels, puis de définir les solutions pour les éviter, les réduire ou, si nécessaire, les compenser, afin que le projet s'inscrive dans une démarche la plus respectueuse possible de l'environnement.

EAU

“ Quel est le résultat du contrôle des rejets en sortie de station avant régénération ? ” • Participant, atelier 1

“ Est-ce que vous réutilisez l'eau épurée pour le serriste ? ” • Visiteur de l'UVE

“ Comment sont traitées les eaux de la fosse et du site lors de son lavage ? ” • Visiteur de l'UVE

“ Quels paramètres sont vérifiés avant le rejet de l'eau dans l'Orne ? ” • Visiteur de l'UVE

“ Je n'ai pas vu de normes pour les mesures de l'azote, du COT et des MES ? Quant aux oxydes d'azote, contiennent-ils de l'ammonium et du nitrate ? ” • Participant, atelier 3

LES INCIDENCES POUR LE VOISINAGE

La proximité de riverains, qu'ils soient particuliers ou entreprises, a soulevé plusieurs préoccupations autour du bruit, des odeurs, du trafic routier et de la gestion des travaux. L'impact visuel des bâtiments a également été abordé. Les inquiétudes ont été entendues et prises en compte pour la future conception.

BRUIT ET ODEURS

“ Le broyeur, même s'il est dans un bâtiment séparé, est très bruyant. Il va également y avoir une chaîne de transfert par tapis roulant. Comment avez-vous traité le problème du bruit sur ce secteur ? ” • Habitant, réunion de lancement

“ Le broyeur va-t-il tourner 24h/24 ou ne fonctionnera-t-il qu'en journée ? ” • Habitant, atelier 2

“ Les odeurs dépendent du vent. Cela arrive plutôt une fois par mois, mais parfois pendant deux ou trois mois on ne sent rien. Cela dépend vraiment de l'atmosphère ” • Habitant, atelier 1

“ Il y a bien des instruments de mesure pour le bruit ? ” • Habitante, réunion publique de lancement

Les porteurs de projet répondent : des mesures de bruit réalisées en 2024 ont montré que tout était conforme aux normes en vigueur, et nous avons des exigences strictes pour continuer à garantir la tranquillité des riverains. Le broyeur et la chaîne de transfert font l'objet d'une attention particulière : le bâtiment sera entièrement fermé et insonorisé, avec des portes sectionnelles qui se refermeront après le passage des camions. Le maître d'œuvre sera également vigilant sur la conception à la demande spécifique du SYVEDAC. Le broyeur fonctionnera principalement en journée, du lundi au vendredi, selon les apports. Il pourra toutefois tourner exceptionnellement le week-end, par exemple en cas d'arrêt imprévu, pour assurer la continuité de l'activité de l'UVE.

Concernant les odeurs, l'air est aspiré directement au niveau de la fosse et réutilisé dans le process, ce qui permet d'éviter sa diffusion à l'extérieur. Le bâtiment est maintenu en dépression pour limiter les désagréments, et des optimisations restent possibles afin de réduire encore les nuisances pour les riverains.

IMPACT VISUEL

“ L'intégration paysagère de cette nouvelle unité est-elle prévue ? ”
• **Habitant, réunion publique de lancement**

“ Vous n'allez pas intervenir sur les champs voisins ? ”
• **Habitante, atelier 1**

“ L'usine va-t-elle vraiment s'agrandir ? Il y a déjà un premier bâtiment qui n'était pas prévu juste en face de chez nous. Visuellement, c'est inquiétant. ”
• **Habitante, atelier 1**

“ Avant, il y avait des grands champs, maintenant il y a les serres et Normantri ”
• **Participante, réunion lancement publique**

Les porteurs de projet répondent : il est vrai que la construction d'une 3^e ligne de four impose la surélévation du bâtiment actuel et la création de locaux sociaux et techniques. Nous veillerons à appliquer une méthodologie ERC (Éviter, Réduire, Compenser) pour contenir l'impact environnemental. Ainsi, l'harmonisation architecturale du site et l'intégration paysagère feront l'objet d'une réflexion lors de la remise du dossier d'autorisation environnementale et du permis de construire. Il a été proposé à un habitant riverain de faire des vues «avant-après» de son jardin pour s'assurer de la réduction de l'impact visuel du projet.

La création de la 3^e ligne de four et le réseau de chaleur sont prévus dans un intérêt public. Toutes les mesures nécessaires ont été prises en compte pour limiter l'impact visuel tout en apportant un service utile à tous.

TRAFIC ROUTIER

“ J'aimerais savoir ce que va engendrer le projet en termes de trafic routier. Un troisième four représente des nuisances sonores pour les riverains. ”
• **Habitant, réunion publique de lancement**

“ Pour remédier à la hausse du trafic, il serait judicieux de pouvoir créer un itinéraire dévié pour les camions. Nous avons demandé que les camions ne traversent pas Cuverville et Sannerville, parce que cela génère des nuisances importantes ”
• **Maire de Cuverville, réunion publique de lancement**

“ Si le territoire s'agrandit, cela signifie qu'il y aura plus de camions, donc plus de pollution due au transport ? ”
• **Visiteur de l'UVE**

“ Le site est-il configuré pour accueillir autant de camions supplémentaires ? ”
• **Visiteur de l'UVE**

“ Combien de camions supplémentaires cela occasionnera-t-il ? ”
• **Association environnementale**

“ D'où viennent tous les camions ? ”
• **Habitante, réunion publique de lancement**

Les porteurs de projet répondent : le projet de 3^e ligne de four va effectivement générer un trafic routier supplémentaire, mais dans des proportions limitées. Aujourd'hui, l'UVE accueille environ 70 camions par jour, essentiellement des bennes à ordures ménagères (BOM) et quelques camions de 44 tonnes qui transportent des déchets spécifiques. Avec l'arrivée de la 3^e ligne de four, nous prévoyons une douzaine de camions supplémentaires par jour, soit une hausse mesurée au regard des flux actuels. Cette évolution est rendue possible grâce aux quais de transfert du SEROC, qui regroupent les ordures ménagères dans des semi-remorques, divisant ainsi par 3 le nombre de trajets nécessaires. Il y aura

également une benne compactrice par jour en provenance de Normantri, mais son impact restera très limité compte tenu de la proximité du centre de tri.

Les itinéraires des camions sont également pensés pour éviter les traversées de communes comme Cuverville, et une attention particulière sera portée à l'organisation du site : adaptation de la voirie, agrandissement du quai de déchargement, et optimisation des équipements pour fluidifier les arrivées. Enfin, le développement du transport au biogaz ou à l'électrique, déjà engagé par certains adhérents comme le SEROC, contribue à limiter l'impact environnemental de ce trafic supplémentaire.

TRAVAUX

“ Pour le réseau de chaleur, les canalisations passent-elle sous l'Orne ? ”
• **Habitant, atelier 2**

“ Est-ce que les vibrations peuvent avoir des conséquences pour nous, en tant que riverains ? ”
• **Habitant, atelier 1**

“ Les travaux réalisés sur le pont concernent le réseau de chaleur ? ”
• **Habitant, atelier 1**

“ En observant les travaux réalisés au niveau de l'Orne et du canal, on remarque des différences dans les canalisations, notamment au niveau de l'enrobage et de l'isolant. Entre le site actuel et les nouvelles installations, a-t-on changé de technologie ? Car dans le champ traversé, notamment dans le bois de Colombelles, la végétation semble différente là où passe la canalisation. Cela pourrait-il indiquer des déperditions de chaleur ? ”
• **Habitant, atelier 2**

Les porteurs de projet répondent : les travaux en cours concernent le réseau de chaleur urbain Caen Nord. Au niveau du canal et de l'Orne, des canalisations ont été remplacées. Enfin, au Chemin vert, la construction d'une nouvelle chaufferie bois viendra en complément de l'énergie apportée d'ores et déjà par l'UVE. Les canalisations passent sous l'Orne et le canal grâce à des techniques adaptées, sans incidence pour les riverains. La question des vibrations est aussi prise en compte : des mesures sont réalisées. Nous plaçons des capteurs à différents endroits lors des travaux pour vérifier qu'il n'y a pas d'impact sur les zones d'habitations.

Quant aux canalisations, il n'y a pas de changement de technologie : elles sont constituées d'un tube d'acier isolé et protégé, garantissant un rendement de 95 % sur 6 km de réseau, ce qui limite les pertes de chaleur. Les différences de végétation visibles, ponctuellement, au-dessus des canalisations sont surtout liées à la température à l'extérieur du tuyau qui est d'environ 50°C. De quoi empêcher le gel des sols pour des pistes cyclables sécurisées !

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Face aux préoccupations liées à la réduction des déchets, de nombreux participants ont souligné l'importance de la prévention et de la sensibilisation sur le territoire. Selon eux, un meilleur respect des consignes permettrait déjà de réduire significativement la quantité de déchets produits.

COMMUNICATION

“ Hier, il y avait une réunion organisée par Olivier Paz qui nous sensibilisait sur le tri. On voyait tout à l'heure, sur le film, les déchets qui avaient été mal triés finalement. La communication, c'est toujours compliqué. Est-ce que les gens ont bien assimilé les choses ? Je me demande, parce qu'on trouve encore, paraît-il, des petites bonbonnes de gaz.” • Maire d'Authie, atelier 1

“ Que faut-il faire pour communiquer davantage ?” • Maire d'Authie, atelier 1

“ Le tri est bien réalisé par les habitants de Touffréville mais nous souffrons de dépôts sauvages.” • Mairie de Touffréville

Les porteurs de projet répondent : la communication autour du tri des déchets reste un enjeu majeur, notamment pour prévenir les comportements dangereux, comme le dépôt de bonbonnes de protoxyde d'azote, qui peuvent provoquer des explosions dans le four et endommager l'installation. Au SYVEDAC, 75 % de l'effectif est dédié à la sensibilisation et à la prévention, auprès du grand public comme des entreprises, et ces efforts portent leurs fruits : on observe une diminution constante des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (poubelles grises) d'environ 2 % par an.

Malgré ces progrès, certains dépôts sauvages persistent, comme à Touffréville, et la prévention reste un travail de longue haleine. Il est donc essentiel de continuer à communiquer, d'informer les habitants sur les bons gestes (comme déposer les bonbonnes de gaz en déchèterie) et de rappeler les risques liés à certains déchets.

La diminution de nos tonnages nous a aussi permis de pouvoir accueillir progressivement les déchets de nouvelles collectivités sur le site, tout en préparant la transition vers la 3^e ligne de four, indispensable pour traiter l'ensemble des déchets produits par ces territoires supplémentaires.

Il est à noter que le SYVEDAC communique régulièrement sur les bons gestes liés aux déchets (réduction, tri), en partenariat avec ses adhérents. Tous les outils sont disponibles auprès des adhérents ou du SYVEDAC. Il est effectivement très important que les communes puissent relayer les informations auprès de leurs habitants.

Par ailleurs, nous accompagnons les initiatives de terrain, via notamment le prêt d'un kit événement, la signature d'une charte écoresponsable avec les collectivités ou encore la mise en place de sites de compostage partagé.

CONSIGNES GÉNÉRALES

“ Est-ce qu'il faut laver les déchets de collecte sélective ?” • Visiteur de l'UVE

“ Puis-je mettre le polystyrène dans le sac jaune ?” • Visiteur de l'UVE

“ Peut-on mettre les agrumes dans le composteur AV ?” • Permanence centre commercial

“ On reprend souvent le slogan du SEROC : “le meilleur déchet est celui que vous ne produisez pas”. On n'en est pas encore là et il va falloir encore beaucoup de pédagogie et de communication, mais je crois qu'il faut continuer.” • GRAPE (association environnementale), réunion publique de restitution

“ Comment fonctionne l'extension des consignes de tri pour le traitement dans les centres ?” • Permanence centre commercial

“ Faut-il laver les emballages ?” • Permanence centre commercial

“ Puis-je bénéficier d'un nouveau composteur ?” • Permanence centre commercial

“ Où puis-je composter à Caen près de l'Abbaye aux Dames ?” • Permanence centre commercial

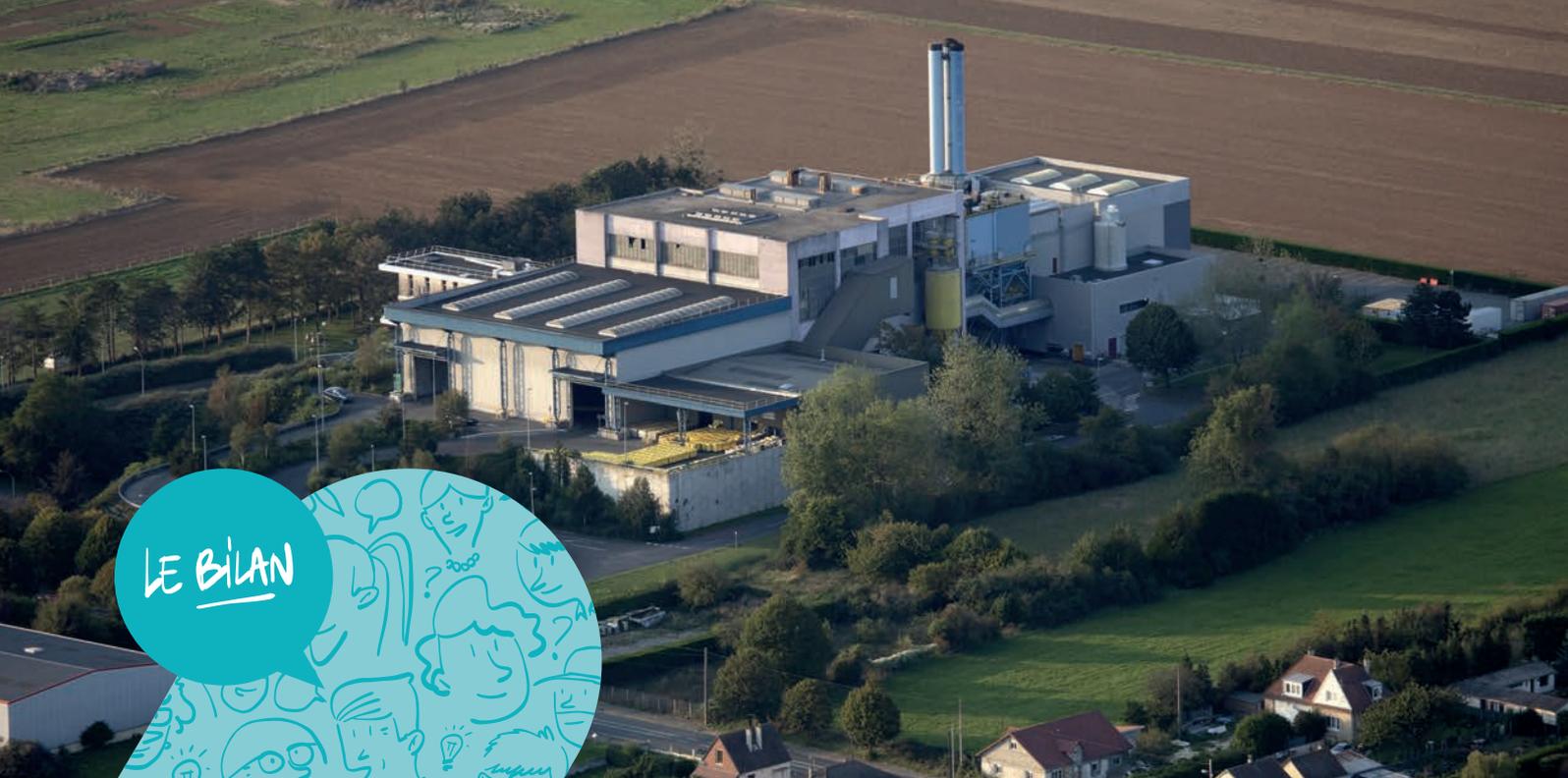
“ Tout le verre se trie ?” • Permanence centre commercial

Les porteurs de projet répondent : pour rappel, il n'est pas nécessaire de laver les emballages, il suffit de bien les vider et de ne pas les imbriquer. Tous les emballages et papiers peuvent être triés dans la poubelle jaune. Le polystyrène peut être mis dans le bac jaune s'il sert d'emballage et que sa taille reste raisonnable. Les centres de tri sont conçus pour trier des emballages de 5 à 30 cm. À propos du verre, il est rappelé que seuls les emballages (bouteilles en verre, pots...) sont acceptés. En revanche, assiettes, plats ou autres ustensiles cassés en verre sont à mettre dans le bac noir ou en déchèterie, car ils n'ont pas la même composition chimique.

En ce qui concerne le compostage, tous les agrumes peuvent être déposés dans le composteur. Pour accélérer leur décomposition, il est conseillé de les couper en morceaux. Les habitants peuvent demander un nouveau composteur en contactant leur intercommunalité et se renseigner sur les points de compostage disponibles à proximité en ligne sur le site du SYVEDAC.

Enfin, pour l'extension des consignes de tri, les emballages et papiers collectés sont triés par matériau en centre de tri et envoyés vers des usines de recyclage. Cette organisation permet de traiter un volume important, tout en orientant les matériaux non valorisables, à ce jour, vers des filières de recherche et développement, afin d'améliorer progressivement le recyclage et la valorisation.



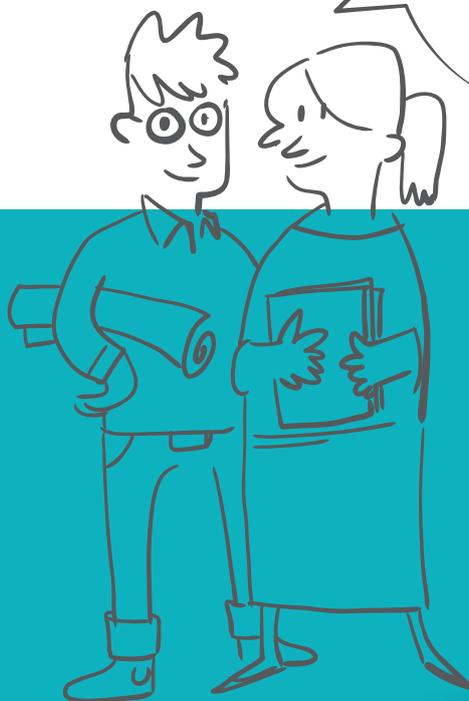


Concertation préalable

du 10 juin au 31 juillet 2025

**UVE DE COLOMBELLES •
PROJET DE 3^e LIGNE DE FOUR**

Septembre 2025



CONTACT

02 31 28 40 03

concertation@syvedac.org

UVE de Colombelles
9 rue Francis de Pressensé,
14460 COLOMBELLES

syvedac.org

